

14ème législature

Question N° : 93536	De M. Jacques Cresta (Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Orientales)	Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur		Ministère attributaire > Intérieur
Rubrique > sécurité publique	Tête d'analyse > sécurité des biens et des personnes	Analyse > vidéo protection. compatibilité des équipements. perspectives.
Question publiée au JO le : 23/02/2016 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur l'uniformisation des systèmes de lecture de la vidéo protection. En effet la vidéo protection est devenue un élément indispensable pour les services de sécurité (police et gendarmerie) tant dans la prévention que la répression de délits et de crime. Ils peuvent compter sur les nombreuses images mises à leur disposition par les caméras de vidéo protection installées par les collectivités locales. Mais, lors de mes visites sur le terrain à la rencontre des unités de sécurité, plusieurs d'entre elles m'ont fait part de leur difficulté pour pouvoir lire les images et les utiliser en raison, pour certaines, de leur non compatibilité avec leur programme informatique. Ainsi serait-il possible pour l'État, qui est un financeur important auprès des collectivités locales en vue de l'implantation de ces systèmes de vidéo-protection, d'imposer dans le cahier des charges des systèmes informatiques compatibles avec celui des forces de l'ordre pour favoriser l'extraction des vidéos et l'utilisation des images dans le cadre de leur procédure. Il souhaiterait connaître son avis sur cette question qui permettrait ainsi de faciliter le travail des forces de l'ordre et de répondre aux légitimes attentes des victimes.